

Nomenclature des consommables

➤ LPP

Une formation proposée par :



Nos données
au service
de la Santé



**l'Assurance
Maladie**

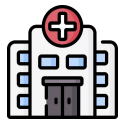


**PLATEFORME
DES DONNÉES
DE SANTÉ**
FRENCH HEALTH DATA HUB



Historique, gestion et évolutions de la classification

- Conformément à l'article L.165-1 du code de la Sécurité sociale, le remboursement des dispositifs médicaux à usage individuel, des tissus et cellules issus du corps humain et de leurs dérivés, des produits de santé autres que les médicaments et des prestations de services et d'adaptation associées est subordonné à leur inscription sur la **Liste des Produits et Prestations remboursables (LPP)**. Il s'agit notamment des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, des aliments diététiques et articles pour pansements, des orthèses et prothèses externes, des dispositifs médicaux implantables et des véhicules pour handicapés physiques.
- Jusqu'en 2001, la liste était un document appelé **Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires (TIPS)**.
- Cette liste a évolué par arrêtés ministériels, selon la réglementation. On peut citer quelques changements parmi les plus récents : **début 2020**, création de codes dédiés au "100% santé optique" ; **début 2021**, création de codes dédiés au "100% santé audioprothèses" ; **début 2021**, création d'un code dédié à la délivrance de masques par les pharmaciens, MSQ (3596), assimilés LPP.
- Chaque ligne de la liste est caractérisée par une lettre indiquant la nature de ce qui est remboursé : A pour achat, S pour service, L pour location, V pour forfait de livraison, E pour entretien et R pour réparation.

Usage :

Dans la base principale du Système National des Données de Santé (SNDS), la nomenclature LPP est présentée dans le cadre du Datamart de Consommation Inter-Régimes (DCIR) et du Programme de Médicalisation du Système d'Information (PMSI).



Il permet de lister des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie délivrés en ville ou au cours d'un séjour hospitalier ou d'une consultation externe.

La nomenclature LPP se décline en 5 “titres” :

- Le Titre I est relatif aux dispositifs en lien avec le maintien à domicile.

Titre	Intitulé
I	Dispositifs Médicaux pour traitements, aides à la vie, aliments et pansements
II	Orthèses et prothèses externes
III	Dispositifs Médicaux Implantables, implants et greffons tissulaires d'origine humaine
IV	Véhicules pour handicapés physiques
V	Dispositifs Médicaux Invasifs non éligibles au titre III

Liste des
Produits et
des
Prestations

- Tout comme pour les médicaments, les dispositifs médicaux onéreux ainsi que ceux innovants ou spécifiques sont inscrits sur une **liste en sus** des prestations d'hospitalisation en :
 - Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie (MCO) (Actes et Consultations Externes (ACE) publics et établissements du secteur privé (ex-OQN privé)) ;
 - Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) (ex-OQN privé) ;
 - Hospitalisation à Domicile (HAD) (ex-OQN privé).

Les codes présents dans le Titre III (= implants restant plus de 30 jours dans la corps) et le Titre V (= implants restant moins de 30 jours dans le corps) de l'arborescence de la LPP sont des codes de la liste en sus. Ces codes permettent de connaître l'ensemble des dispositifs médicaux pris en charge en sus d'un groupe homogène de séjour (GHS) dans les secteurs public et privé.

- Un produit ou une prestation peut être inscrit à la LPP sous deux formes :
 - l'inscription « **ligne générique** » : c'est alors une description du dispositif, sans nom de marque ou de société
 - l'inscription « **ligne individuelle** » : avec le nom de la marque ou de la société

Attention : Depuis le 1er janvier 2022, les codes génériques sont désactivés et la prise en charge sur les anciens codes n'est plus possible. Il convient donc que chaque exploitant communique à ses distributeurs son code LPP d'identification individuelle.

- A chaque ligne de produit (générique, individuelle) est attribué **un code à 7 chiffres**. C'est son « code LPP » (parfois appelé « code affiné »). Pour les codes génériques uniquement, le premier chiffre correspond au titre et le second au chapitre (cf. diapositive suivante).

Exemple :

Code LPP	4107723
Désignation	VHP, PROPULSION MANUELLE, PLIANT, A DOSSIER NON INCLINABLE Véhicule pour handicapé physique, fauteuil roulant à propulsion manuelle, pliant, à dossier non inclinable, pour adulte. La prise en charge des fauteuils roulants à propulsion manuelle est assurée pour les patients pour lesquels la propulsion manuelle (par un ou les deux membres supérieurs) ou podale est possible de manière active.

TCXXXXXX

Titre d'appartenance

Titre 1 = 1 OU 6*

Titre 2 = 2 OU 7*

Titre 3 = 3 OU 8*

Titre 4 = 4 OU 9*

Titre 5 = 5

** en 2019, l'ajout de nouveaux codes
génériques « éclatés » par fabricant pour les
titres 1 à 4 a entraîné un changement de
codification*

Numéro de
chapitre

Exemple :

Le code LPP **4107723** - 'VHP, PROPULSION MANUELLE, PLIANT, A DOSSIER NON INCINABLE' est classé dans le **Titre 4** (Véhicules pour handicapés physiques), **chapitre 1** ('Fauteuils roulants')

La table ER_TIP_F inclut toute les LPP délivrées, à l'exception de la facturation des LPP de la liste en sus pour les établissements du secteur ex-DGF (c'est-à-dire l'hôpital public, titres III et V). Cette table concerne donc au final les LPP délivrés en soins de ville (titres I, II et IV) et ceux de la liste en sus facturés par le secteur ex-OQN, c'est-à-dire les cliniques privées (titres III et V). Les principales variables de cette table sont TIP_PRS_IDE (code LPP à 7 chiffres), TIP_ACT_QSN (quantité facturée) et TIP_ACT_PRU (tarif unitaire).

Base de données	Table	Variable	Libellé
DCIR	ER_TIP_F	TIP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
Tables de valeur	NT_LPP	LPP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
	NT_ARB_V	CODE_LPP	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
		LPP_LIP	Libellé du Dispositif Médical LPP
	NT_TRA_V	CODE_LPP	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
	IR_LPP_V	LPP_COD	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format alphanumérique)
	NT_HIS	LPH_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
PMSI → MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie)	T_MCOaaDMIP	LPP_COD	Code référence LPP (au format alphanumérique)
		TIP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)

Base de données	Table	Variable	Libellé
PMSI → MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie)	T_MCOaaFP	LPP_COD	Code référence LPP (au format alphanumérique)
		TIP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
	T_MCOaaFPSTC	LPP_COD	Code référence LPP (au format alphanumérique)
		TIP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
PMSI → HAD (Hospitalisation à domicile) → RIM-P (Recueil d'informations médicalisé pour la Psychiatrie)	T_HADaFP	LPP_COD	Code référence LPP (au format alphanumérique)
		TIP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)
	T_RIPaaFP	LPP_COD	Code référence LPP (au format alphanumérique)
		TIP_PRS_IDE	Code affiné Dispositif Médical LPP (au format numérique)

- Dans le PMSI, les dispositifs médicaux sont intégrés dans le séjour et ne sont pas identifiables dans les données, sauf pour ceux figurant dans la liste en sus du GHS.
- La base de données LPP ne contient pas les articles suivants qui ne sont pas codés :
 - les appareils générateurs d'aérosols (Titre I, chapitre 1, section 1, sous-section 1), globalisés dans le code nature de prestation 'Aérosol' (ARO - 3518)
 - les rubriques A, D et E de la nomenclature des orthèses (Titre II, chapitre 1), globalisés dans le code nature de prestation 'Petit appareillage' (PA - 3521)
 - les orthoprothèses (Titre II, chapitre 7), code nature de prestation 'Orthoprothèses' (ORP - 3545)
- La LPP a trait au remboursement adressé au bénéficiaire et non au professionnel de santé. Les dispositifs médicaux liés à un acte réalisé par un professionnel de santé sont intégrés dans le tarif de l'acte (CCAM, ou NGAP) en ville et dans le tarif du séjour (GHM/GHS) à l'hôpital.

La plupart des dispositifs médicaux ne sont pas dans la LPP, tels que ceux utilisés par les professionnels de santé uniquement ou ceux non remboursables (tensiomètre, thermomètre, ...). La LPP est donc un sous-ensemble des dispositifs médicaux.



Historiquement, la qualité et l'exhaustivité des informations dans la table ER_TIP_F ont été discutées, notamment concernant le renseignement du code LPP et du tarif appliqué. Contrairement à d'autres champs de la base principale du SNDS, il convient de vérifier la qualité et l'exhaustivité du domaine de la LPP sur lequel on travaille. Surtout, l'amélioration éventuelle de l'information au cours des années peut biaiser l'évolution historique des chiffres.

Les cas suivants se rencontrent sur certaines prestations dans la table ER_TIP_F :

- Prix remboursable unitaire (TIP_ACT_PRU) avec valeur à 0
- Codes LPP (TIP_PRS_IDE) avec valeur à 999999999999



Recherche code Liste des Produits et Prestations

- [Liste des Produits et Prestations](#), Ameli



Référentiel

- [Liste des Produits et Prestations](#) - Ameli (pdf à télécharger avec la dernière version actualisée)
- [Liste des Produits et Prestations de la liste en sus](#), ATIH



Données agrégées et Open data

- [Open LPP](#), Ameli
-

ACE : Actes et Consultations Externes

CCAM : Classification commune des actes médicaux

DCIR : Datamart de Consommation Inter-Régimes

DGF : Dotation Globale de Financement (établissements publics de santé et établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier)

GHM : Groupe Homogène de Malades

GHS : Groupe Homogène de Séjours

HAD : Hospitalisation à domicile

LPP : Liste des Produits et Prestations

MCO : Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie

OQN : Objectif Quantifié National (établissements du secteur privé)

PMSI : Programme de Médicalisation du Système d'Information

RIM-P : Recueil d'Informations Médicalisé pour la Psychiatrie

SMR : Soins médicaux et de réadaptation

SNDS : Système National des Données de Santé

TIPS : Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires